



Paris, le 08.01.2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYNERGIE-OFFICIERS prend acte de la présentation par le Gouvernement devant l'Assemblée Nationale du texte portant sur les mesures accompagnant la fin de l'exécution des peines des condamnés jugés dangereux.

SYNERGIE-OFFICIERS se félicite que soit enfin pris en compte le caractère de dangerosité des personnes condamnées pour des actes gravissimes d'atteinte à l'intégrité physique et morale des victimes les plus vulnérables. L'expérience a malheureusement démontré que le seul jugement des faits commis et l'application des peines prévues par la Loi ne garantissait en rien la sécurité et la liberté de vivre pour de futures victimes innocentes.

SYNERGIE-OFFICIERS, une fois de plus, dénonce les réactions de certaines organisations qui préfèrent vilipender le viol supposé de certains dogmes sans se soucier des réponses pragmatiques à apporter aux viols et aux meurtres, eux bien réels, commis par des multirécidivistes que la prison n'a en rien désarmés.

SYNERGIE-OFFICIERS exige que les moyens nécessaires soient effectivement donnés à la Justice pour appliquer une loi émanant de la volonté du peuple.

SYNERGIE-OFFICIERS dénoncera toute tentative de contournement de cette Loi, que ce soit en amont par des modifications textuelles la rendant inapplicable ou en aval, par des refus individuels de se conformer aux textes votés par la Représentation Nationale.

Le Bureau National